

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1231 de mise en demeure et portant résiliation partielle d'un marché du Service local

n° 1231 de

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date de publication
21 juin 1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le marché n° 44/66 approuvé le 14 janvier 1967 et relatif à la construction de la clôture de la parcelle des Travaux publics à Boulaos est résilié pour tout ce qui concerne les profilés, le grillage plastifié, les fils et tendeurs, les portails et les scellements. Du fait de ces suppressions, le montant global et forfaitaire du marché est ramené de un million deux cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt francs (1.242.780 FD) à la somme de six cent quinze mille six cent quatre-vingt francs (615.680 FD). M. Migliorini, entrepreneur à Djibouti, titulaire du marché n° 44/66, est mis en demeure de terminer les travaux maintenus à son marché (fouilles pour fondations et maçonneries) dans le délai de dix jours qui suivra la notification du présent arrêté.